

## Conseils pour avoir une residence en france

## Par touahri kheira, le 17/04/2010 à 16:51

Bonjour, je voudrais savoir si j'ai le droit de possède une résidence en france avec l'etat des servise de mon defunt père qui a travaillé plus que 15 ans dans l'armée de terre farançaise ou bien qu'elles sont les droits que je pourai les possede j'habite actuellement en algerie j'ai 60 ans je m'appelle touahri kheira je t'en prie oriante moi j'attends votre réponse merci d'avance

## Par chris\_ldv, le 11/06/2010 à 14:01

Bonjour,

Vous pouvez être propriétaire d'une résidence en France que ce soit par héritage ou par acquisition néanmoins cela n'implique pas qu'un titre de séjour, ou même un simple visa de tourime, vous soit accordé par l'administration française.

Cordialement,